

Gyrophare LED jaune 10-30 V, montage fixe

N° d'article: 6000002369 | Code de correspondance: LED KL G FEED | Code EAN: 4045294269289



- » homologué ECE R65 et ECE R10-04
- » tension 10-30 V
- » indice de protection IP 67
- » 120 double-éclats par minute
- » longue durée de vie grâce à la technologie LED

Dimensions

Dimensions extérieures : 155 x 155 x 180 mm

Données techniques

Poids : 0,56 kg

IP Indice de protection: 67

Tension en volts: 12
24**Conformité**

Conformité CEM: Oui

Marque de conformité ECE: E4 R65
E4 10R-04**Accessoires**

	N° d'article	Désignation marketing	Code de correspondance	Code EAN
	6000002372	Support pour gyrophare LED B310 jaune	UL LEDKL B310 G	4045294269692

Gyrophare LED jaune 10-30 V, montage fixe

N° d'article: 6000002369 | Code de correspondance: LED KL G FEEB | Code EAN: 4045294269289

	N° d'article	Désignation marketing	Code de correspondance	Code EAN
	1000002178	Jeu d'adhésifs de signalisation pour véhicules DIN 30710	WAMA FZS DIN 30710	4045294237202

Pièces de rechange

N° d'article	Désignation marketing	Code de correspondance	Code EAN
6000002373		ET EHLED KL B310 G	4045294269791

Description

Ce gyrophare à LED permet, grâce à sa signalisation par flashes orange, d'avertir les autres véhicules en cas de danger et est conçu pour être fixé sur le toit du véhicule (classe B de la norme DIN 14620). Il se fixe par 3 vis et peut également être raccordé à l'alimentation de bord du véhicule. Il peut être utilisé avec une tension de de 10 à 30 V. Ce gyrophare respecte les normes ECE R65 E04 006598 et ECE R10-04 et sa technologie LED lui assure une grande longévité.

Il produit 120 double-éclats par minute. Avec son indice de protection IP 67, il peut être utilisé en extérieur entre -40 et +70 °C.

Il mesure 141 mm de haut pour un diamètre de 154 mm.

En ce qui concerne l'utilisation de lampes d'avertissement sur la voie publique, consulter également la Norme EN 12352 et le descriptif de l'Homologation R65 décrivant les réglementations relatives à La signalisation pour les véhicules de service intervenant sur la voie publique. .